

Délibération 2019 CS 55 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONTRACTUALISATION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - AVENANT

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

Messieurs Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

Avait donné pouvoir :

Mesdames

Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Christiane NAJI à Grigori GERMAIN
Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES
Mireille BOR à Gaëlle LETERRON
Paule DAPRES à Alain DEILLE

Messieurs

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Félix BOREL à Catherine SERRA
Michel GASPARIAN à Anne-Marie CHEREZY
André BERGER à Geneviève JEAN
Christian AUTARD à Yolande PRIMO
Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN
Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO
Pierre BENAS à Pierre FISHER
Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER

Gilles MOYNE à Claire ARAGONES
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés :

Mesdames Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

Messieurs Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 22 mars 2019, définissant le cadre général de la contractualisation avec les territoires ;

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 21 juin 2019, approuvant les 8 contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu les contrats des territoires de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et des Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Haute Provence Pays de Banon ;

Vu la délibération du 19 septembre 2019 du bureau du Parc naturel régional du Luberon approuvant les contrats susvisés ;

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 13 décembre 2019, approuvant les avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale,

Vu les avenants aux contrats de solidarité des territoires de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et des Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Haute Provence Pays de Banon ;

Considérant la démarche de contractualisation engagée par le Département des Alpes de Haute Provence pour la période 2019 –2020 et la nécessité d'y intégrer les actions correspondant à ce cadre et retenues lors des échanges avec les territoires ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les avenants aux Contrats départementaux de solidarité territoriale 2019 –2020 des territoires de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et des Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Haute Provence Pays de Banon;

- **AUTORISE** la Présidente à signer lesdits contrats ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,


Dominique SANTONI

